



INFO TRI #6

Communauté de Communes du Pays du Saintois

SOMMAIRE Juillet 2018

Les effets de la redevance incitative

Les bienfaits du tri sélectif

Les erreurs de tri

Bien trier : les différents conteneurs de tri

Les animations dans les écoles

Conseils pratiques

Nouveaux points tri

1^{ers} résultats de la Redevance Incitative Baisse du tonnage des déchets collectés, Mais hausse des erreurs de tri !

La mise en place de la Redevance Incitative avait pour objectif de faire baisser la production d'ordures ménagères par habitants, avec un objectif de 150kg de déchets par an et par personne.

Avant ce nouveau système, chaque habitant du Pays du Saintois produisait en moyenne 260kg de déchets par année, un chiffre supérieur aux moyennes nationales.

Depuis la mise en place de la RI, nous sommes passés à 144kg de déchets par habitant et par année, soit une baisse de 33% du tonnage par rapport à l'ancien système !

Cette réduction a été possible grâce à la modification du comportement des usagers, et à la mise en place de moyens alternatifs pour jeter les déchets : Points tri, déchetterie (en cours d'agrandissement), et prochainement la vente de composteurs à tarif préférentiel.

Cependant, la baisse des ordures ménagères collectées est contrebalancée par la hausse des erreurs de tri dans les différents conteneurs. Bien trier est très important : la CCPS reçoit des soutiens financiers avec un tri de bonne qualité, et est pénalisée en cas de mauvais tri.

La qualité du tri agit directement sur les factures d'ordures ménagères, il est donc important de bien trier !



Les effets de la Redevance Incitative

Tonnes d'ordures ménagères collectées

2017

De janvier à mai

264 tonnes
collectées / mois

Soit 18 kg / habitant / mois

2018

De janvier à mai

175 tonnes
collectées / mois

Soit 12 kg / habitant / mois

-33%

d'ordures ménagères collectées !



Tonnes de recyclables collectés

Conteneur de tri
Plastiques et
Métaux



2017

De janvier
à mai

10 tonnes
collectées / mois

2018

De janvier
à mai

19 tonnes
collectées / mois



+90%
d'augmentation de tri !

Conteneur de tri
Papiers et
Cartons



35 tonnes
collectées / mois

41 tonnes
collectées / mois

+17%
d'augmentation de tri !

Le tri sert à réutiliser les déchets, en leur donnant une deuxième vie :

Avec 15 bouteilles en plastique, on peut fabriquer 1 pull-over !

Avec 600 canettes en métal, on peut fabriquer 1 vélo !

Le verre est recyclable à l'infini !



LE TRI SELECTIF

Un geste simple et utile !



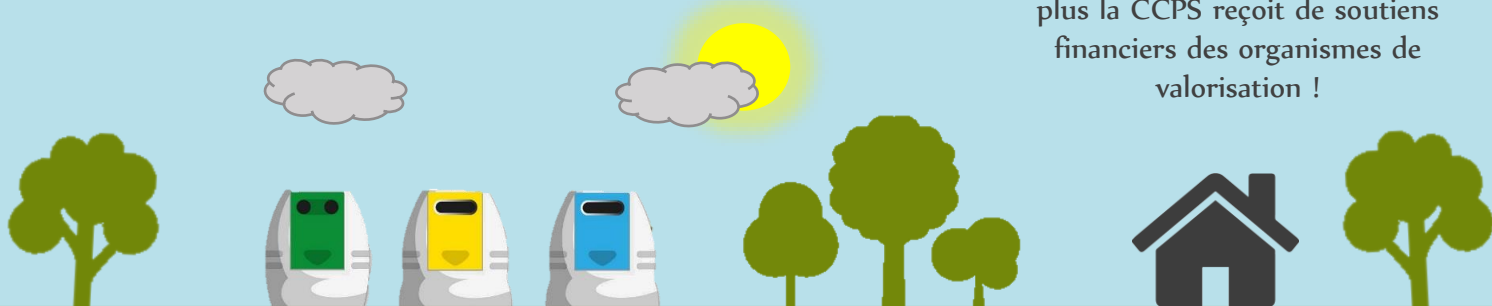
Trier, quels bienfaits ?

Vous protégez l'environnement, en évitant le gaspillage des ressources de la planète

Vous contribuez à la maîtrise du coût des ordures ménagères. En effet :

Moins on collecte d'ordures ménagères, moins le coût de traitement est élevé !

Plus on trie (correctement), plus la CCPS reçoit de soutiens financiers des organismes de valorisation !



Des erreurs de tri qui coûtent cher !

La qualité du tri est contrôlée chaque mois :

Conteneur plastiques et métaux (jaune) :

25,54%

Taux d'erreurs de tri depuis Juillet 2017
Soit + d'un déchet sur 4 !

Conteneur papiers et cartons (bleu) :

5,84%

Taux d'erreurs de tri depuis Juillet 2017

Un tri de qualité

= Plus de soutiens financiers

= **Maîtrise des coûts du service ordures ménagères !**

A l'inverse ...

Un tri de mauvaise qualité

= Hausse des coûts de traitement du tri

= **Hausse du coût du service ordures ménagères !**

Bien trier est important : Le coût du service, et le montant de vos factures d'ordures ménagères en conséquence, découlent de la qualité du tri.



Ont été trouvés dans le conteneur à plastiques et métaux (jaune) lors d'un contrôle en avril 2018 :

Casseroles	Textile (gant)
Sacs poubelle	Jouet
Déchets verts	Papier
Déchets imbriqués	Polystyrène
Bouteilles non vidées	Couche pour bébé
Une pierre	Boitier DVD
Coque de téléphone	

Ainsi que des emballages plastiques non recyclables (*emballage des packs d'eau, des viennoiseries, des aliments pour animaux ...*)

Ces déchets ne sont pas à déposer dans le conteneur plastiques et métaux ; ils détériorent la qualité du tri, ce qui augmente les factures d'ordures ménagères en conséquence !

Conteneur à Plastiques et Métaux



Ne **pas** jeter dans ce conteneur :



Pots de crème et de yaourt
ORDURES MÉNAGÈRES



Emballages cartons
CONTENEUR BLEU



Les déchets recyclables :

Doivent être VIDÉS
et ne doivent pas être
IMBRIQUÉS



Sacs poubelles, sacs plastiques
et suremballages plastiques
(type packs d'eau, ...)
ORDURES MÉNAGÈRES



Barquettes en Plastique
et Polystyrène
ORDURES MÉNAGÈRES

Conteneur à Papiers et Cartons



Ne **pas** jeter dans ce conteneur :



Magazines ou journaux avec
suremballage plastique
MAGAZINE : CONTENEUR BLEU
FILM PLASTIQUE : ORDURES
MÉNAGÈRES



Articles d'hygiène
(couches, mouchoirs, ...)
ORDURES MÉNAGÈRES

Et également ...

Papiers ou cartons salis /
mouillés
ORDURES MÉNAGÈRES
Cartons imposants
DÉCHETTERIE

Les déchets recyclables :
Ne doivent pas être SOUILLÉS ni MOUILLÉS
et ne doivent pas être IMBRIQUÉS

Conteneur à Verre



Ne **pas** jeter dans ce conteneur :



Couvercles et bouchons
CONTENEUR JAUNE



Vaisselle, faïence, porcelaine
ORDURES MÉNAGÈRES

Et également ...

Pots en terre
ORDURES MÉNAGÈRES
Ampoules
DÉCHETTERIE

Les déchets recyclables :
Doivent être VIDÉS
et ne doivent pas être mis au tri avec leurs BOUCHONS

Animations dans les écoles

Les élèves du CE1 au CM2 des écoles de Chaouilley, Parey-Saint-Césaire, Haroué, Tantonville, Ceintrey et Xirocourt ont été sensibilisés à la gestion des déchets ces derniers mois. Ils ont appris le devenir des différents déchets : ceux de la poubelle, du tri, de la déchetterie et du compost. Des déchets issus du centre de tri leur ont été présentés. Enfin, l'animation s'est terminée par un jeu de classement des déchets selon leur catégorie : compostables, recyclables, ...

Ils sont repartis avec quelques documents, afin de pouvoir transmettre leurs nouvelles connaissances à leur famille, ainsi qu'avec un stylo offert !



Les élèves CM1-CM2 de l'école de Xirocourt

Conseils pratiques



La facture annuelle est désormais divisée en **2 acomptes** : 1 en juillet, 1 en janvier !
3 acomptes avant 2018



Evitez de tasser votre bac : les ripeurs ne feront qu'1 tentative de vidage du bac !



Vous n'êtes pas limités à 1 levée par mois : le camion continue à passer toutes les semaines !
Détail des tarifs sur notre site internet ccpaysdusaintois.fr



À partir de juillet 2018, la déchetterie, agrandie, vous permettra de déposer de **nouveaux types de déchets** !

Un doute, une question ?

Toutes les infos sur notre site :
www.ccpaysdusaintois.fr
Rubrique Vivre > Environnement

Vous pouvez également nous contacter au 03.83.52.47.93

Nouveaux points tri

Suite à la mise de la Redevance Incitative, et la hausse des tonnes de tri collectées, plus de 40 nouvelles bornes ont été installées début juin sur le territoire, pour renforcer les points tri existants.

Également, toutes les fréquences de ramassage des points tri ont été revues et renforcées afin de limiter les débordements !

Un point tri déborde ?
Signalez-le au 03.83.52.47.93



**Trions mieux,
Payons juste !**



Communauté de Communes
du Pays du Saintois
21 Rue de la Gare
54116 TANTONVILLE



Communauté de Communes
du Pays du Saintois